

Séance du 14 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, Mme Bensoussan, M. Boutonnet, M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Bergé, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Brau-Boirie à Mme Lauqué, Mme Meyzenc à Mme Durruty, Mme Candillier à M. Pocq, M. Uhaldeborde à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Election des délégués de la commune au comité syndical.

Par délibérations concordantes prises en 2006, le département des Pyrénées-Atlantiques, la communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz (ainsi dénommée à l'époque) et la commune de Bayonne ont décidé la création d'un syndicat mixte chargé d'assurer l'aménagement, l'entretien, la gestion et le développement du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et adopté ses statuts.

La création dudit syndicat, portant le nom de syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, a été ainsi autorisée par arrêté préfectoral en date du 02 avril 2007.

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres, la commune de Bayonne disposant pour sa part de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

Il convient aujourd'hui que suite à son renouvellement général, le conseil municipal élise les délégués de la ville de Bayonne au comité syndical de ce syndicat mixte.

Il est notamment rappelé aux termes de l'article L.5711-1 du CGCT, que pour l'élection des délégués des communes au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder, par application des articles L.5721-1 et suivants, L.5711-1 et suivants, L.5211-7 et L.2122-7 du CGCT, à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, des 4 délégués titulaires et des 4 délégués suppléants de la commune de Bayonne siégeant au comité syndical du syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

Se sont portés candidats :

Majorité municipale : Sophie Castel, Yves Ugalde, Christine Martin-Dolhagaray et Jean-Claude Larronde en tant que titulaires et Clotilde Bordenave, Stéphanie Touraton et Xabier Parrilla-Etchart en tant que suppléants.

Bayonne Ville ouverte et Baiona 2014 avec le Front de gauche : candidature commune de M. Claude Labat en tant que suppléant.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste, conformément à l'article L.2121-21 dernier alinéa du CGCT, sont immédiatement nommés les 4 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants de la commune de Bayonne, au comité syndical du syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne :

Titulaires :

- Mme Sophie CASTEL
- M. Yves UGALDE
- Mme Christine MARTIN-DOLHAGARAY
- M. Jean-Claude LARRONDE

Suppléants :

- Mme Clotilde BORDENAVE
- Mme Stéphanie TOURATON
- M. Xabier PARRILLA-ETCHART
- M. Claude LABAT

Ont signé au registre les membres présents.